La Feuille des Bertranges

#01

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES | **LESBERTRANGES.FR**

PAGE 5
Maison de Santé

PAGE 9
Le Projet «Les Bertranges»

PAGE 12
Présentation de vos élus

Terre des possibles

Découvrez votre nouvelle Communauté de Communes

Le territoire, les compétences, les élus.

Les Forges Royales
de Guérigny

Héritage du XVIIIème siècle, cette manufacture métallurgique produisait les ancres et chaînes de la Marine Nationale. Elle devint l'une des plus importantes de France sous Pierre Babaud De La Chaussade (1706-1792).

Bien que situées à des centaines de kilomètres des côtes, les Forges bénéficiaient d'un environnement exceptionnel offrant un riche minerai de fer, une ressource bois abondante et la force hydraulique de la Nièvre.

Les Forges de la Chaussade sont classées au Patrimoine des Monuments historiques depuis 1991 après avoir définitivement cessé leur activité en 1971.

Le bâtiment à clocheton

Agrandi en 1823, le bâtiment à clocheton devint l'atelier des grosses chaînes après avoir été agrandi. Il accueille dorénavant le théâtre des Forges Royales.

L'ÉDITO

HENRI VALÈS

Président de la Communauté de Communes

Notre nouvelle Communauté de Communes est installée depuis le 1er janvier 2017.

Elle a pour objectif de fédérer toutes les forces de notre territoire élargi afin de lui redonner une nouvelle attractivité et d'en assurer le développement économique et touristique.

Même si notre territoire connaît certaines difficultés, il nous faut porter une politique ambitieuse en nous appuyant sur les nombreux atouts qu'il possède : sa situation géographique, la qualité de l'environnement (les forêts domaniales et communales, le val de Loire, le val des Nièvres...), le patrimoine historique (les forges royales, le Prieuré et l'église de La Charité-sur-Loire classée par l'UNESCO...), une multitude de châteaux et manoirs, le patrimoine vernaculaire (chapelles, lavoirs, murs en pierres sèches...), de merveilleux villages, véritables pépites.

Dans cette période de mutation de notre société, nous avons de nouveaux défis à relever au sein de nos territoires ruraux. Bien sûr, nous subissons une certaine forme de discrimination face aux grandes métropoles et il nous faut lutter politiquement pour une meilleure reconnaissance de nos espaces ruraux. Mais nous devons dans le même temps agir avec force et conviction en nous unissant afin de faire cause commune et nous donner les chances de réussir.

Plus que jamais, je crois que l'échelon local, administré par les élus de proximité, est essentiel pour porter le développement : accompagner et renforcer la dynamique économique et commerciale, gérer avec pragmatisme l'environnement, retrouver des solidarités actives et du sens collectif, gagner en compétitivité en partageant les idées et en innovant...

La Communauté de Communes a pour mission d'accompagner ces mutations en associant les habitants, les usagers, les entrepreneurs et les acteurs associatifs.

Pour reprendre une formule célèbre, je pense :

«qu'il n'existe pas de territoire sans avenir, seulement des territoires sans projet ».

Un territoire, c'est plus qu'un lieu, c'est une dynamique collective portée par des Hommes. Soyons fiers de notre territoire !

Chères concitoyennes, chers concitoyens, l'avenir de notre territoire est une responsabilité collective. Innovons, imaginons, construisons, différencions-nous, faisons de notre territoire une «Terre des Possibles ».

Bonne lecture à tous.

● DÉVELOPPEMENT

Maison de santé

Située à proximité du Centre Hospitalier Henri Dunant, à La Charité-sur-Loire, la **Maison de Santé pluri professionnelle** de la Communauté de Communes Les Bertranges **a été inaugurée le 20 octobre 2018**.

Ce bâtiment moderne est composé de quatre modules en bois posés sur une structure métallique afin de s'intégrer au paysage et de répondre aux normes environnementales RT 2012.

Il a été étudié en concertation avec les professionnels de santé pour être fonctionnel, accueillant et prêt à mettre en œuvre les outils numériques de la médecine de demain.

Vous pourrez y retrouver une équipe de **15 praticiens** (*)**, un Service de Soins Infirmiers à Domicile** (SSIAD) et **un laboratoire d'analyses médicales**. À ce jour, trois cabinets restent encore disponibles.

Le projet a été réalisé pour un montant total de 1,76 M € HT subventionné à hauteur de 52 % par l'Europe, l'État et la Région. La part restant à charge sera couverte par les loyers des professionnels de santé.

(*) un médecin généraliste, neuf infirmiers, un dentiste, un ostéopathe, un podologue et deux psychologues.

EN BREF

UN ÉTÉ AU JARDIN POUR LES FAMILLES

Cet été, le Centre Social Intercommunal la Pépinière a proposé plusieurs activités aux familles des Bertranges qui se sont déroulées à la maison des parents chaque lundi au cœur du jardin des clairs bassins : café famille, jardinage, jeux de société...

C'est plus de 60 habitants qui ont participé à ces ateliers. Au-delà de partager des activités, ils ont profité de bons moments « de vivre ensemble » dans leur quartier et dans leur cité Charitoise.

Sorties, excursions et découvertes

En août, petits et grands ont pu participer à une sortie familiale en équipe à la découverte du trésor du château de Saint-Brisson-sur-Loire. 50 personnes, âgées de 6 mois à 85 ans ont passé la journée à arpenter les couloirs de ce château pour en découvrir ses mystères...

Pas le temps de s'ennuyer avec le Centre Social Intercommunal la Pépinière.

Philippe CHEMARIN
a vu son projet d'installation se réaliser suite au soutien de ses différents partenaires et du fonds d'aide de la Communauté de Communes

● ÉCONOMIE

13 commerçants et artisans subventionnés, pourquoi pas vous ?

Dès 2016, les élus de la Communauté de Communes Les Bertranges ont mis en place un dispositif d'aide dédié aux commerçants et artisans pour la rénovation de leurs points de ventes. À ce jour, cette aide financière a été attribuée à 13 entreprises, pour un montant total de 21 200 €. Bien entendu, ce dispositif est toujours actif. Plusieurs dossiers sont en cours de traitement pour l'année 2018.

Tout comme pour Philippe Chemarin, artisan métallier à Narcy, les travaux éligibles au fonds d'aide concernent la mise aux normes électrique, sanitaire et d'accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) ou encore la sécurisation des locaux. Ils sont financés à hauteur de 30% des devis, dans la limite de 2 000 € TTC.

Si vous êtes locataire de fonds de commerce, propriétaire des murs, artisan, commerçant ou si vous avez une idée d'entreprise en tête, vous pouvez préparer le financement de vos travaux avec **Kevin Audineau**, Responsable Pôle Développement à la Communauté de Communes Les Bertranges en le contactant au **03.86.69.69.06** ou par courriel **kevin.audineau@lesbertranges.fr**

● ENVIRONNEMENT

La 2e tranche de travaux pour le Contrat Territorial des Nièvres est lancée

Le programme de travaux de restauration hydromorphologique, c'est à dire l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques (les variations de profondeur, de courant, la structure et la politique d'entretien et d'aménagement de ces rivières et fleuves), des cours d'eau du bassin versant des Nièvres se poursuit cet automne avec l'engagement d'une 2ème tranche d'intervention.

Trois secteurs géographiques sont visés : la Nièvre de Champlemy de Saint Malo-en-Donziois à Dompierre-sur-Nièvre, la Nièvre d'Arzembouy à Prémery et la Nièvre aval de Guérigny à Urzy.

Des travaux forestiers légers seront engagés lorsqu'une intervention est nécessaire comme la coupe des branches basses, l'enlèvement d'embâcles susceptibles d'obstruer le lit de la rivière, ainsi que des aménagements agricoles tels que l'installation d'abreuvoirs pour limiter l'effondrement des berges, des plantations et des poses de clôtures.

La rivière Nièvre fait l'objet d'attentions particulières de la part des territoires qu'elle traverse. Suite à différentes études, un programme d'actions a été mis au point pour améliorer la qualité de l'eau. Tous les contrats de rivières ou les Contrats Territoriaux sont basés sur une solidarité entre les communes situées à l'aval du bassin versant et celles à l'amont. Les travaux qui sont effectués sur l'amont du bassin versant contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour les communes situées en aval.

Pour en savoir plus sur la démarche, consultez le site internet : **rivieresnievres.fr** ou contactez **Anaïs Cano-Perez** Technicienne Rivière au **03 86 37 79 43** ou par **courriel a.canoperez@rivieresnievres.fr**

EN BREF

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

L'École Intercommunale de Musique et de Danse propose d'accéder à l'enseignement et à la pratique musicale sous de multiples formes. Du cursus traditionnel à l'éveil musical en passant par la chorale, le gospel et même le théâtre et la danse, le choix est varié. Petits et grands, débutants et confirmés, chacun y trouvera son compte.

Les inscriptions sont ouvertes depuis la rentrée scolaire. Les dossiers sont disponibles à l'école. Les montants annuels s'étendent de 75 € à 190 € selon l'activité choisie. Des tarifs préférentiels sont possibles.

Pour tout renseignement contactez le 03 86 70 03 65.

ELLE S'APPELLE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES BERTRANGES

La Communauté de Communes est devenue « Les Bertranges » au cours de l'été 2018 après s'être initialement dénommée « Loire, Nièvre et Bertranges ». Issu de la Loi NOTRe, ce nouveau territoire doit désormais se construire en définissant son projet de développement et son identité propre. Pour s'inscrire dans la durée, il doit s'appuyer sur des bases solides et partagées. La forêt des Bertranges apparait comme un élément fédérateur et symbolique évident.

Une volonté, une ambition !

La Communauté de Communes porte une ambition forte pour l'avenir du territoire. Chaque acteur doit être convaincu du potentiel de notre territoire.

Un cadre de vie de qualité et qui attire : la Forêt, les Nièvres, la Loire, les vignes, les villages, les Forges Royales, le Prieuré classé à l'UNESCO, les activités diverses, les services et l'offre culturelle et artistique, les productions locales... **Les richesses sont là !**

Une économie dynamique avec des entreprises innovantes et/ou qui s'exportent à l'international, une filière Bois performante et à la pointe de la recherche, expérimentations autour des énergies renouvelables, un tissu artisanal diversifié... **Les savoir-faire sont là !**

Les collectivités sont bien évidemment présentes, dans un rôle d'appui et d'accompagnement mais également motrices en matière d'innovation. En témoignent les démarches déjà engagées : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avec la création d'une Entreprise à But d'Emploi, les différents labels Territoire à Energie POSitive ou Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage et la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale entre autres... **L'envie d'aller de l'avant est là !**

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Une Communauté de Communes est un EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent.

La Communauté de Communes exerce à la place des Communes membres, des compétences transférées par les Communes.

La Communauté de Communes Les Bertranges est née le 1er janvier 2017 de la fusion de 3 Communautés de Communes : Des Bertanges à la Nièvre, Entre Nièvres et Forêts, du Pays Charitois, ainsi que la commune de Poiseux, appartenant à une autre Communauté de Communes.

Elle compte aujourd'hui **32 Communes** représentants **20 891 habitants** (population totale INSEE recensement 01/2015).

*Le conseil communautaire a adopté récemment un nouveau nom « **Les Bertranges** » et choisi un nouveau logo pour traduire au plus près l'identité de ce nouveau territoire : la forêt au cœur de notre géographie et de notre histoire ; le chêne, pour sa force et son ancrage dans la terre, mais aussi les savoir-faire qui s'y rattachent ; les 3 cours d'eau qui le parcourent (la Loire et les 2 Nièvres).*

Un tout dynamique et moderne, symbole de son histoire et de la volonté de s'inscrire dans un projet d'avenir.

Les Bertranges
Terre des possibles

Terre des possibles

594 KM²

20 891 HABITANTS

32 COMMUNES

1 SITE UNESCO

L'église Notre-Dame
La Charité-sur-Loire

3 MUSÉES

Les Forges Royales
Guérigny
Musée du Grès ancien
Prémery
Musée de la Charité-sur-Loire

1 CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

Le Prieuré, La Cité du Mot
La Charité-sur-Loire

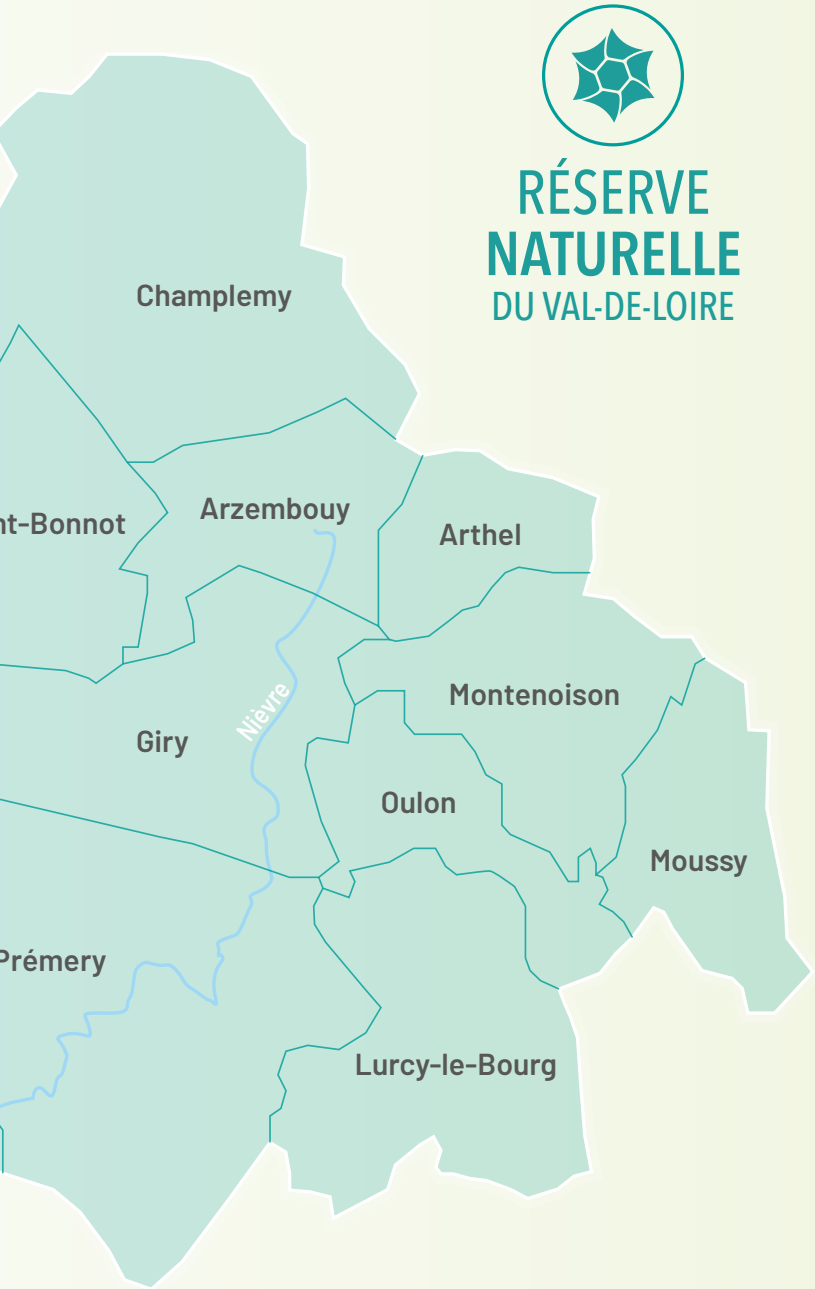

RETOUR SUR LA LOI NOTRe

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, également connue sous le nom de Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise à renforcer les compétences des Régions et des Intercommunalités.

Elle prévoit d'une part que les intercommunalités doivent regrouper au moins 15 000 habitants depuis le 1er janvier 2017, contre 5 000 auparavant, et d'autre part de nouveaux transferts de compétences des communes membres vers les Communautés de Communes:

• Renforcement des compétences en matière de **développement économique** ;

• **promotion du tourisme** (art. L5214-16 et L5216-5 CGCT) et création d'offices du tourisme, à partir de 2017.

• aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**, à partir de 2017 ;

• gestion des **milieux aquatiques** et prévention contre les inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018 ;

C'est dans ce contexte qu'est née la Communauté de Communes Les Bertranges.

Les Régions sont également sorties renforcées par ce troisième acte de la décentralisation.

Outre les transferts de compétences dans le domaine des transports, la Région devient en effet la Collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique.

Elle obtient notamment la compétence exclusive pour définir des « régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région » ainsi que l'élaboration de deux schémas majeurs couvrant les deux volets du développement économique :

- le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), lequel définit les orientations en matière d'aides aux entreprises

- le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES

LES COMPÉTENCES **OBLIGATOIRES :**
elles sont imposées strictement par la loi. Elles sont actuellement au nombre de 5.

| AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
| AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
| GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

LES COMPÉTENCES **OPTIONNELLES :**
il s'agit de compétences à choisir parmi une liste de 9 compétences (au mois 3)

| PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
| POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE
| CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
| ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
| CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

LES COMPÉTENCES **FACULTATIVES :**
il s'agit des compétences librement transférées par les Communes.

| ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
| SANTÉ
| POLITIQUE CULTURELLE
| POLITIQUE SPORTIVE
| NUMÉRIQUE
| ANIMATION DU TERRITOIRE

Les 12 défis des Bertranges

Les élus de la Communauté de Communes Les Bertranges réfléchissent depuis plus de deux ans à ce que sera le territoire de demain en construisant un projet global abordant de nombreuses thématiques : aménagement de l'espace, économie, tourisme, environnement, santé et social... C'est le Projet de Territoire.
Véritable feuille de route du développement du territoire intercommunal, il détermine les orientations et objectifs qui seront portés par la collectivité sur plusieurs années.

Une phase de diagnostic et d'analyse a été nécessaire afin de comprendre le territoire et ses dynamiques et d'identifier des enjeux majeurs pour le développement local.

- Comment contribuer au Développement cohérent du territoire ? Un développement humain, durable, économique, social, culturel... un développement attaché aux valeurs locales.
- Comment répondre aux attentes des habitants, des entreprises, des touristes ?

De nombreuses séances de débat et de travail ont été organisées sur ces deux années : des échanges avec les acteurs locaux (des ateliers ouverts au public et aux professionnels), les travaux des commissions d'élus, des visites sur le territoire.

Le parti pris du projet de territoire est de favoriser un maximum l'innovation, l'implication des acteurs locaux, la coopération et les projets multi-partenariaux et ceci à l'échelle d'un espace d'action concret : le territoire de la Communauté de Communes.

C'est sortir d'une vision où les projets s'additionnent les uns à côté des autres et aller vers des projets pensés les uns AVEC les autres : c'est tout l'intérêt de l'intercommunalité !

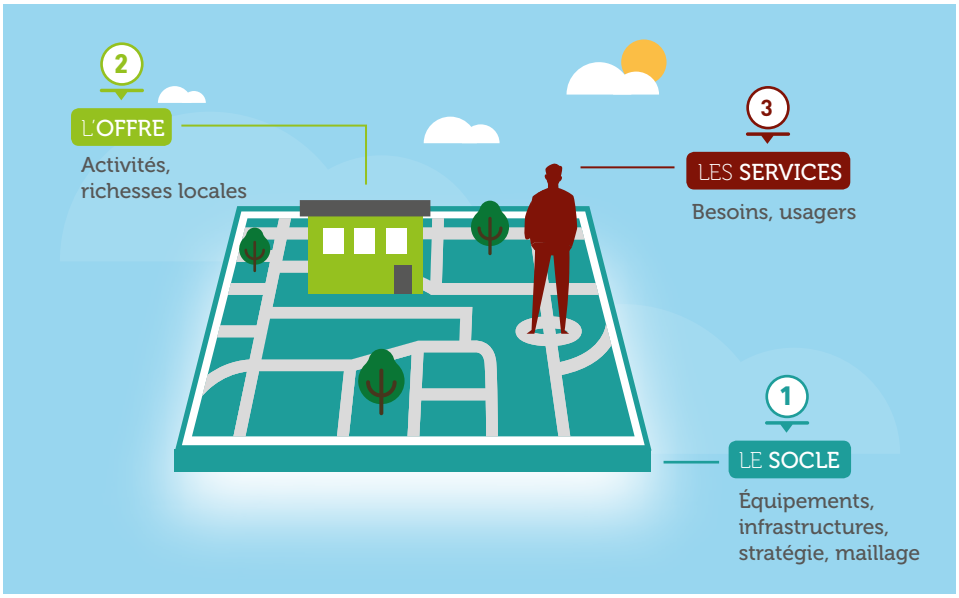

Cette stratégie se synthétise en 3 axes principaux, qui se déclinent eux-mêmes en 12 défis :

1. **Structurer le territoire : le socle.** C'est construire des bases solides (équipements, infrastructures, organisation du maillage territorial)
2. **Valoriser les ressources : l'offre.** C'est développer les activités du territoire en valorisant le potentiel humain, naturel, patrimonial, économique ou culturel existant
3. **Développer de nouveaux services** pour répondre de façon innovante et adaptée aux besoins des habitants, des professionnels et des touristes

Budget 2018

FONCTIONNEMENT

8,5€

8 547 044€*

INVESTISSEMENT

3,8€

3 787 107€*

*Dont budgets annexes
(Ordures Ménagères (OM) + Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) + Zone d'Activités (ZA) + Bassin Versant Nièvres)

1. STRUCTURER LE TERRITOIRE

DÉFI 1 — Renforcer les pôles de centralité et assurer le maillage du territoire

DÉFI 2 — Organiser le tissu économique et touristique

DÉFI 3 — Développer les infrastructures et les équipements

DÉFI 4 — Construire l'identité du territoire

2. VALORISER LES RESSOURCES

DÉFI 5 — Soutenir le développement de l'économie

DÉFI 6 — Asseoir le potentiel touristique

DÉFI 7 — Fonder un développement durable et intégré

DÉFI 8 — Déployer des politiques culturelles et sociales attractives

DÉFI 9 — Assurer la promotion du territoire

3. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES

DÉFI 10 — Accompagner les habitants et usagers

DÉFI 11 — Soutenir les professionnels

DÉFI 12 — Attirer et satisfaire les visiteurs

VOS ÉLUS à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES LES BERTRANGES

PRÉSIDENT

Henri Valès
La Charité sur-Loire

MEMBRES DU BUREAU

Jacques Legrain
1er VP
Finances
Lurcy-le-Bourg

Rémy Pasquet
2e VP -SCoT et grands projets
Saint-Martin d'Heuille

Élisabeth Barbeau
3e VP
Valorisation des déchets
Narcy

René Faust
4e VP
Tourisme
Champlemy

Jean-Pierre Chateau
5e VP
Culture
Guérigny

Robert Maujonnet
6e VP
Sport et mutualisation
Raveau

Gérard Voisine
7e VP
Économie
La Charité sur-Loire

Danielle Audugé
8e VP
Social
Urzy

Raphaël Haghebaert
9e VP
Voirie
Arzembouy

Serge Bulin
10e VP
Santé et service à la personne
Varennes les-Narcy

Olivier Cadiot
Chaulgnes

Marc Fauche
Arthel

Jean-Louis Fity
Poiseux

Alexis Plisson
Prémery

Éric Jacquet
Chasnay

Annie Vaillant
St-Aubin Les-Forges

LES AUTRES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Patrick PRUVOST Arbourse I **René NICARD** Beaumont-la-Ferrière I **Jean-Louis ROUEZ** Champvoux I **Frédéric BENZERGUA** **Isabelle CASSAR** Chaulgnes I **Sylvie THOMAS** Dompierre-sur-Nièvre I **Jean-François PERRIER** Giry I **Jean-Luc CLEAU** **Valérie DELONG - Eric GUYOT - Nathalie LEBAS** Guérigny I **Ginette SAULNIER** La Celle-sur-Nièvre I **Jacques BRUNET** La Chapelle-Montlinard I **Catherine DESPESSE - Caroline DEVEAUX - Jean-Luc DREUMONT - Bernard DUBRESSON** **Suzanne GUILLARD - Eric LALOY - Ivana LEPORCQ - Claudine MALKA - Abdo MOUNIR - Maud TOULON** La Charité-sur-Loire I **André RAFERT** La Marche I **Bernard OURAEFF** Montenoison I **Gérard MARTIN** Moussy I **Serge ROUTTIER** Murlin I **Daniel SEUTIN** Nannay I **Lucienne LAPERTOT** Oulon I **Monique CHOQUEL - Dominique JOLLY MEILLANT** **Jean MARCEAU** Prémery I **Michel DIDIER DIE** Saint-Bonnot I **Leonard JAILLOT** Sichamps I **Philippe RONDAT** Tronsanges I **Huguette JUDAS - Roger RIGAUD - Isabelle THILLIER** Urzy I **René POULIN** Varennes-les-Narcy

Les Bertranges sur la toile

Soucieux de mettre à votre disposition les outils de communication les plus adéquats, le site **lesbertranges.fr** répond aux normes actuelles de l'Internet en proposant une expérience enrichie pour les internautes.

Vous pouvez consulter le site depuis votre smartphone ou votre tablette tactile. Il a été conçu pour une utilisation optimale sur ces périphériques puisque tout son contenu s'adapte spécialement à votre écran, on appelle cela le « responsive design ». Toutes les informations de votre Communauté de Communes se retrouvent donc dans votre poche, accessibles partout, tout le temps et à simple portée de clic !

Découvrez ou redécouvrez la Communauté de Communes Les Bertranges sous toutes les coutures pour comprendre son fonctionnement, vous tenir informé de son actualité et des activités culturelles qui se déroulent autour de chez vous.

Les Bertranges sont sur Facebook, À VOUS DE LIKER !

Toujours au plus proche de ses habitants, la Communauté de Communes Les Bertranges fait son apparition sur les réseaux sociaux.

Retrouvez toute son actualité sur Facebook en scannant le QR Code ci-dessous, ou en tapant l'adresse suivante :
http://www.facebook.com/lesbertranges

Tenez-vous informés et n'hésitez pas à donner votre opinion en aimant ou en commentant les publications.

Rejoignez-nous en cliquant sur

" Rendre au futur ce qui a été légué par le passé... "

La forêt des Bertranges...
Une histoire longue et prestigieuse ...
Une force pour l'avenir !

La forêt des Bertranges est l'un des plus grands massifs forestiers de France, c'est une chênaie prestigieuse et particulièrement productive. Son bois est réputé sur le marché !

Son histoire est longue et belle. Elle remonte en effet à 1121, date à laquelle Emmengarde de Narcy exprime le vœu de faire don à la Vierge de la « grande Bertrange » qui désignait l'ensemble boisé de la Seigneurie de Narcy. C'est Hugues de Til, son époux, qui à sa mort, remis ses biens aux moines Bénédictins de La Charité-sur-Loire qui attachèrent, plusieurs siècles durant, leur nom à la gestion de la forêt qui fut baptisée Bertrange Sainte-Marie. Celle-ci, après quelques donations supplémentaires, couvrait en 1253 près de 6.000 arpents (soit environ 3.650 hectares).

Durant plusieurs siècles, l'histoire forestière du territoire s'organisa dans cet important massif. Le régime des exploitations avait pour objectif primordial d'approvisionner en bois de feu les populations, les commerces et les activités artisanales puis les premières industries locales, car le bois fut jusqu'à la fin du 18e siècle, la seule source de chaleur utilisée.

Ces industries étaient, faute de moyens de transport, venues s'installer en périphérie de forêt. L'implantation des forges remonte à l'époque gallo-romaine. Le territoire forestier était propice au développement d'activités industrielles qui connurent leur apogée sur les sites des Forges de la Chaussade à Guérigny et de Lambiotte à Prémery. Les archives aussi nous indiquent que cette histoire de la forêt fut riche en litiges de tous ordres nés de la concurrence des utilisateurs face à cette ressource limitée.

Il résultait de cette pression croissante des utilisateurs, une exploitation plus fréquente du taillis et un appauvrissement des peuplements forestiers. Nul doute que les admirateurs de l'actuelle futaie des Bertranges seraient bien déçus d'apprendre qu'au Moyen-Age, leur forêt ne formait qu'un maigre taillis-sous-futaie.

A cet égard, il est intéressant de signaler l'action bénéfique de Colbert dans la Nièvre qui fut un temps chargé par Mazarin de remettre en ordre le Duché du Nivernais. C'est lui qui, devenu Ministre de Louis XIV, prit la fameuse Ordonnance de 1669 ayant trait à la mise en valeur des Bois du royaume. Cette ordonnance dont les caractéristiques essentielles régissent aujourd'hui encore la forêt domaniale française. Il en découle de façon certaine l'évolution de la forêt des Bertranges vers sa structure moderne.

A la Révolution, les biens du Prieuré furent nationalisés sans dommages pour la forêt. La création du Code Forestier arrive en 1827 mais il fallut attendre l'Ordonnance Royale du 2 novembre 1838 pour voir officialiser la conversion en futaie sur une partie du massif.
La futaie actuelle (1933) résulte du travail assidu de générations de forestiers. Ils rencontrèrent beaucoup d'incompréhension car les populations locales préféraient l'objectif à court terme du petit bois.
Enfin le chêne (sessile) est devenu roi de toute cette forêt, un chêne de très haute qualité qui constitue une exceptionnelle richesse tant économique et touristique, qu'environnementale et sociale. Elle forme un atout majeur pour l'avenir de notre territoire.

Sachons la préserver et la mettre en valeur. C'est notre responsabilité car la règle en forêt est de rendre au futur ce qui est légué par le passé.

D'après **René Le Théry**

À VOS AGENDAS

GUÉRIGNY

1er et 2 décembre
Noël Gourmand et Artisanal

PRÉMERY

6 décembre
Fête de St-Nicolas

8 décembre
Portes Ouvertes EBE 58

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

15 et 16 décembre
Marché de Noël

30 décembre
Marché des Producteurs

Retrouvez les dates des évènements sur
lesbertranges.fr

VOS ÉLUS

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le 6 décembre 2018
St-Aubin-les-Forges

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le 20 décembre 2018
Dompierre-sur-Nièvre

INFOS PRATIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES
14 rue Henri Dunand
58400 La-Charité-sur-Loire
Tél. 03.86.69.69.06
accueil@lesbertranges.fr
www.lesbertranges.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
9h à 12h / 14h à 17h

EN PRATIQUE

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Prémery
Mardi / mercredi / jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 03.86.37.79.43

LES CENTRES SOCIAUX

La Charité-sur-Loire
Rue de la pépinière
Tél. 03.86.70.23.33

Guérigny
2 rue du Docteur Beaume
Tél. 03 86 60 43 60

Prémery
10 place de l'église
Tél. 03.86.68.11.30

LES DÉCHÈTERIES

La Charité-sur-Loire
Lundi et Mercredi
14h à 17h30

Mardi et vendredi
9h à 12h

Jeudi et samedi
9h à 12h et 14h à 17h30

Sichamps
Horaires d'hiver
(1er novembre au 31 mars)

Mercredi et jeudi
13h30 à 17 h

Lundi et samedi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h

À NOTER

UNE CARTE D'ACCÈS PERMETTANT L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST INDISPENSABLE.

Il vous faudra vous inscrire auprès du siège de la Communauté de Communes ou du SYCTEVOM Val de Nièvre muni d'un justificatif de domicile.

TOURISME

Disponible au 1er semestre 2019
un nouvel outil sera à votre disposition pour vous aider à déclarer et à suivre votre taxe de séjour sur **taxedesejour.com**

Pour plus d'informations contacter nos services au 03.86.69.69.06

La Feuille

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES |
www.lesbertranges.fr

Siège : Communauté de Communes Les Bertranges - 14, rue Henri Dunant 58400 La Charité-sur-Loire

Directeur de la publication : Henri Valès **| Rédacteur en Chef :** Henri Valès **| Rédaction :** Communauté de Communes - L'équipe Originis **| Conception & mise en page :** Coralie Toureau **| Photos :** Communauté de Communes - Originis **| Impression :** Imprimé en France à 11 000 exemplaires

Dans un souci de respect de la nature, «La Feuille des Bertranges» a choisi d'imprimer votre journal sur du papier respectant les principes de gestion durable des forêts (norme PEFC). De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

PROCHAINEMENT

DÉCOUVREZ le SITE
de la Communauté de Communes
et suivez son actualité

et rejoignez-nous sur f

www.facebook.com/lesbertranges/

www.lesbertranges.fr

Communiquez autrement • originis.fr • Cyril Toutain : 06 75 39 17 37